

NAZELLES-NÉGRON

DOSSIER SPÉCIAL FINANCES

Juin 2022

N°11



Nazelles-Négron

Chères Nazelliennes, chers Nazelliens,

Le premier semestre marque, dans toute commune, l'adoption du budget qui va permettre la vie de la collectivité ainsi que les investissements nécessaires au développement de celle-ci. Ainsi, lors du Conseil municipal du 5 avril dernier, le budget 2022 a été adopté à une large majorité. Vous trouverez dans ces pages les chiffres essentiels et les grandes orientations d'un budget équilibré et sincère.

Ce budget a été préparé en amont sous la responsabilité de l'Adjoint aux finances, Hubert HIRON, avec la participation de l'ensemble des Adjointes et le soutien du Directeur Général des Services, Jérôme MARDON, des agents comptables du service financier, Laure CHARPENTIER et Jean RENERRE. Il a été réfléchi et travaillé en commission des finances. Il doit refléter un équilibre général entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissements pour la commune.

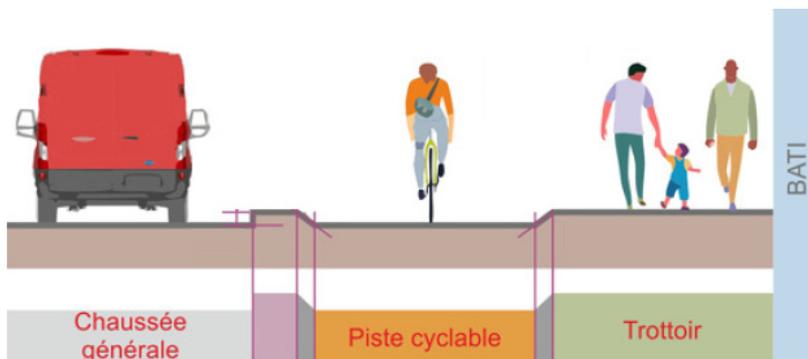
Notre objectif est de continuer à garantir un service public de qualité, permettre à nos concitoyens de vivre dans un cadre agréable et de bénéficier d'infrastructures performantes.

Au-delà de répondre efficacement aux besoins des utilisateurs, nos équipements doivent s'inscrire dans le respect des économies d'énergie et de la protection de l'environnement. Ce budget comprend également le lancement des chantiers à plus long terme nécessaires à l'évolution de notre commune et déjà anticipés dans notre programme électoral : création de liaisons douces / pistes cyclables et rénovation ou reconstruction du gymnase.

L'élaboration de ce budget 2022 a été particulièrement complexe. En effet, si la commune a pallié jusqu'à ce jour, sur ses fonds propres, aux baisses constantes de la Dotation Générale de Fonctionnement de l'État (DGF), pour cette année, nous ne pourrions plus utiliser ce mécanisme pour compenser cette perte nette de recettes. Par ailleurs, les contraintes qui pèsent sur les dépenses sont lourdes, dans un contexte d'une inflation importante, de hausses des matières premières qui impactent, comme tout un chacun, d'une manière significative notre commune et ce, malgré nos efforts d'économies.

Pour que la commune puisse continuer à dégager des marges de manœuvre sur son fonctionnement et son autofinancement pour la mise en œuvre de ses projets dans les années à venir, nous avons choisi d'activer tous les leviers à notre disposition :

- L'utilisation du levier de la tarification : l'augmentation des services facturés aux usagers n'est pas notre priorité. Afin de maintenir un niveau des recettes minimum, les tarifs (cantine, périscolaire, location de salles, ...) sont actualisés uniquement en fonction des coûts.
- L'utilisation du levier de la performance : dans une logique de recherche d'efficacité du service public, des économies d'échelle sur les services et les achats sont régulièrement mises en place pour limiter la croissance des dépenses.
- L'utilisation du levier fiscal : les taux d'imposition locaux, inchangés depuis 10 ans, et la suppression de la Taxe d'habitation nous permettent de porter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) à 39,00 % et non bâties (TFNB) à 58,00 %.



Cette année 2022 est également une année charnière pour la Communauté de Communes du Val d'Amboise, avec la mise en place d'un nouveau projet de territoire porté par les élus grâce au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité du Val d'Amboise.

La lecture de ce dossier spécial finances vous donnera les détails des chiffres et des orientations budgétaires validées par le Conseil municipal.

Je vous souhaite une bonne lecture,

• **Directeur de la publication :**
Cyrille MARTIN, 1^{er} adjoint

• **Commission d'information :**
Catherine MAILLARD,
Adjointe à la communication

• **Conception, Réalisation et Régie publicitaire :**
© 01 60 03 14 14
Mail : info@com2000.fr



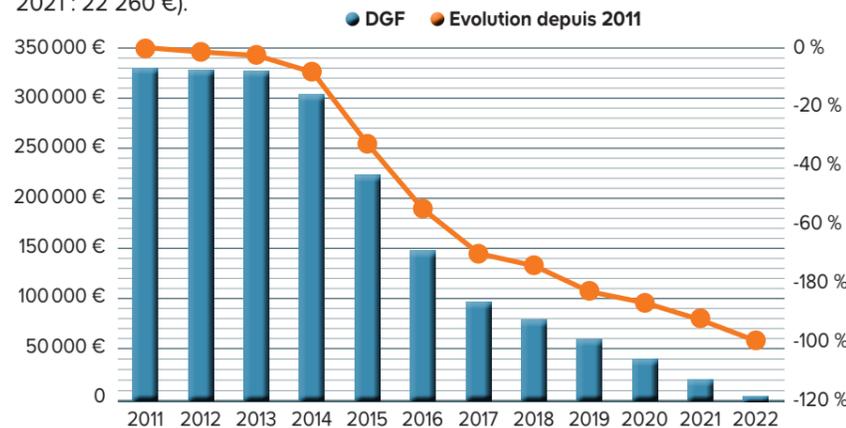
Imprimerie spéciale de COM 2000. Dépôt légal 2^e trimestre 2022. Photos et droits réservés à la Mairie.

Cyrille MARTIN
1^{er} Adjoint



DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Comme nous le redoutions l'année dernière, le montant de la Dotation Forfaitaire poursuit encore sa forte baisse en 2022. Les services de l'Etat ont notifié à la collectivité le montant de 3 493 € (montant 2021 : 22 260 €).



ENDETTEMENT

Au 31/12/2021, l'encours de la dette (capital restant dû) s'élève à 2 619 564,23 €.

Ratio d'endettement par habitant				
Nazelles-Négron				Moyenne nationale*
CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	2021
693 €	636 €	704 €	735 €	728 €

* communes de même strate (3500 à 5000 habitants)

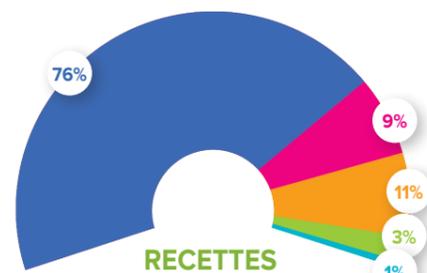
TAUX D'IMPOSITION

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales, devenue effective en 2020, la réforme fiscale prévoit un nouveau schéma de financement des collectivités. Ainsi, pour compenser la suppression de la TH, les communes reçoivent le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçu par le Département sur leur territoire. Pour 2022, le nouveau taux communal TFPB sera donc de 39% et celui de la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties de 58%.

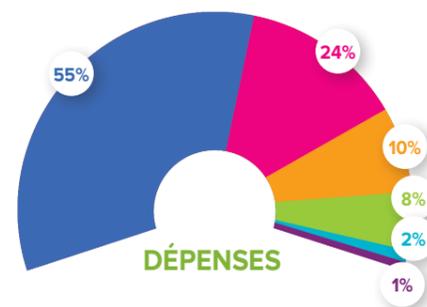
Années	2019	2020	2021	2022
Taxe habitation	15,48%	15,48%	SUPPRIMÉE	SUPPRIMÉE
Taxe foncière des propriétés bâties	17,58%	17,58%	34,06%	39,00%
Taxe foncière des propriétés non bâties	53,52%	53,52%	53,52%	58,00%

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT



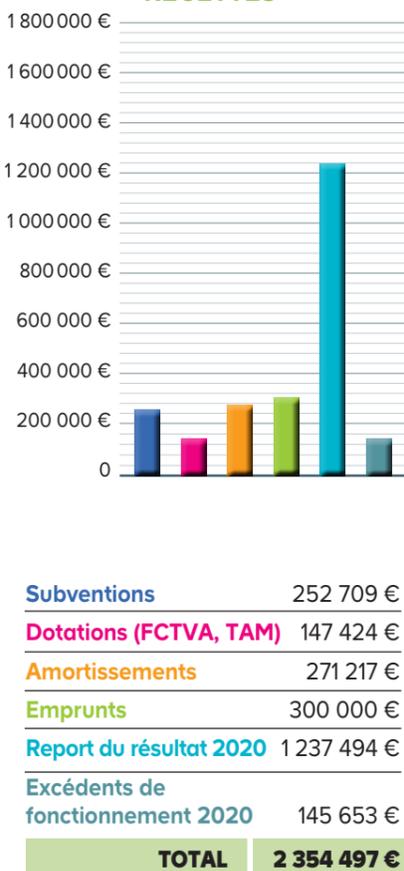
Ressources fiscales	2 676 352 €
DGF et autres dotations	326 794 €
Produits des services	383 575 €
Opérations d'ordre	94 672 €
Remboursement sur rémunérations	45 514 €
Produits exceptionnels & financiers	872 €
TOTAL	3 527 779 €
Report de résultat 2020	964 484 €
TOTAL	4 492 263 €



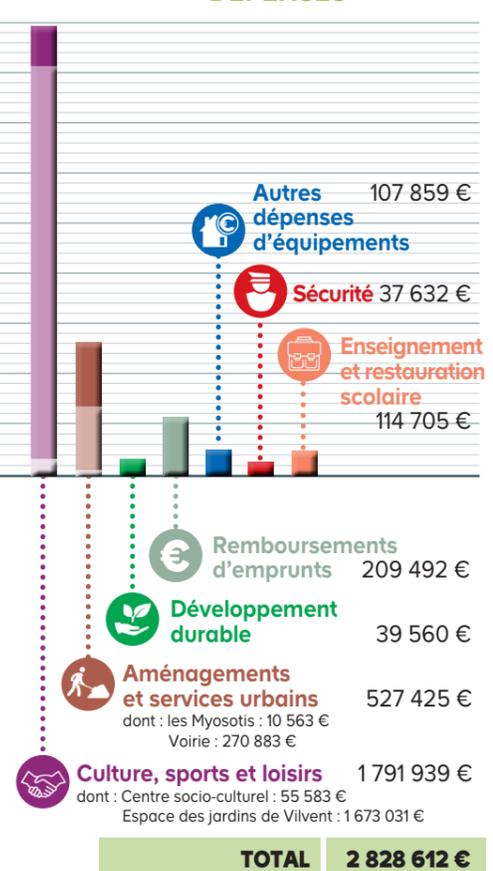
Charges de personnel	1 913 634 €
Charges à caractère général	833 142 € <i>(fluides, alimentation, contrats, entretiens)</i>
Charges de gestion courante	351 696 € <i>(indemnités des élus, service incendie, subventions)</i>
Amortissements	271 069 €
Charges financières	59 813 €
Atténuation de produits	37 908 €
Charges exceptionnelles et provisions	4 345 €
TOTAL	3 471 607 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

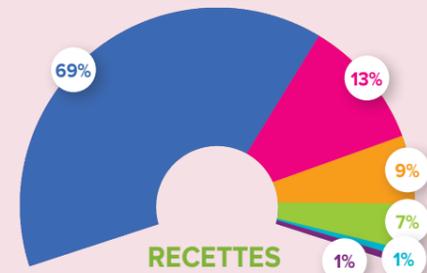


DÉPENSES

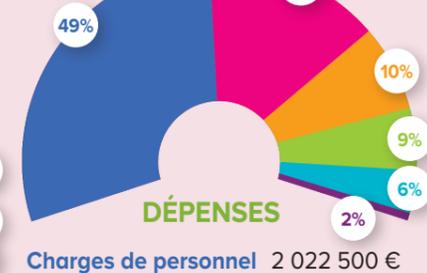


BUDGET PRIMITIF 2022

FONCTIONNEMENT



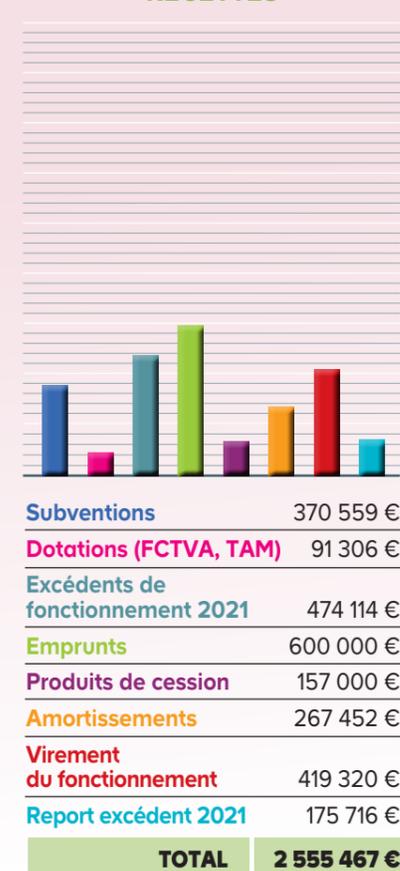
Ressources fiscales	2 895 099 €
Report du résultat 2021	546 543 €
Produits des services	378 713 €
Dotations globales de fonctionnement et autres dotations	308 344 €
Autres produits de gestion courante	39 400 €
Opérations d'ordre	16 707 €
Remboursement sur rémunérations	8 000 €
Produits exceptionnels	2 196 €
TOTAL	4 195 002 €



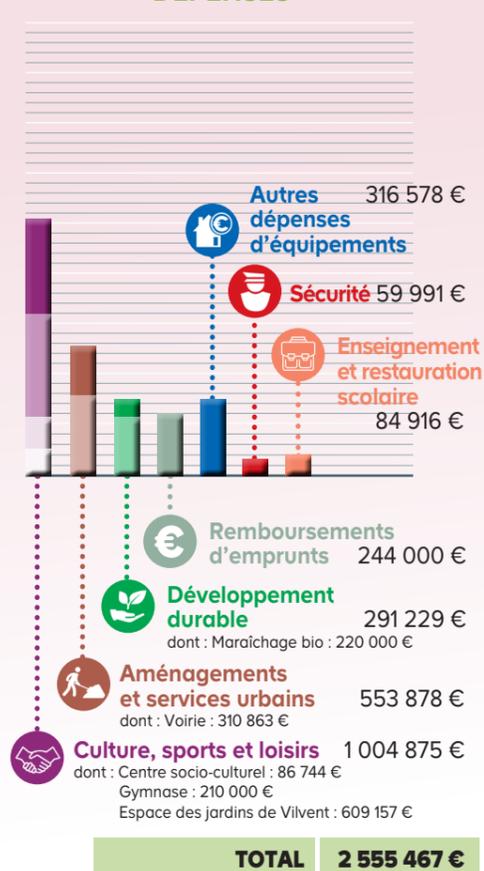
Charges de personnel	2 022 500 €
Charges à caractère général	1 006 721 € <i>(fluides, alimentation, contrats, entretiens)</i>
Virement en investissement	419 320 €
Charges de gestion courante	363 459 € <i>(indemnités des élus, service incendie, subventions)</i>
Amortissements	267 452 €
Charges financières	67 550 €
Atténuation de produits	40 000 €
Charges spécifiques et provisions	8 000 €
TOTAL	4 195 002 €

INVESTISSEMENT

RECETTES



DÉPENSES



LIVRAISON DE « L'ESPACE DES JARDINS DE VILVENT »

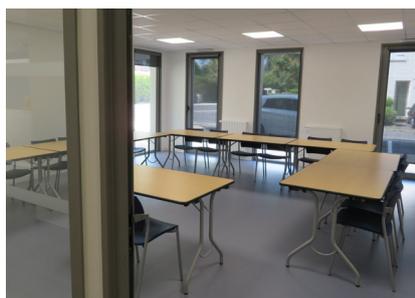


Le chantier des Jardins de Vilvent est terminé. Les 75 logements locatifs du T2 au T4 sont occupés. 123 places de stationnement et un jardin agrémentent l'ensemble. Ces bâtiments sont proches des commerces et de la gare, un atout majeur pour les résidents.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles, avec des enfants qui pourront poursuivre leur scolarité à l'école du Val de Cisse.

Les locaux communaux dits « Espace des Jardins de Vilvent » sont composés d'1 salle de réunion, 1 bureau associatif, 1 salle à vocation sportive, 6 box et un espace accueil.

Les associations Vie Ta Mine et Karaté Club du Val de Cisse exercent leurs activités dans la salle de sport. La salle de réunion a déjà été utilisée pour des réunions communales et elle sert dorénavant de bureau de vote pour le quartier de Vilvent.



NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2022

■ URBANISME <i>Frais d'acte, Frais d'étude, Bornage, Acquisition de terrain.</i>	127 000 €
■ VOIRIE ESPACES VERTS <i>Travaux de voiries route de la Varanne, rue de la Chapelle Verdun, cheminement piétonnier sur les Courvoyeurs, aménagement devant le Centre Socio-culturel, enrochement liaison douce Hauts du Libéra - Bourg, Travaux d'éclairage public (rénovation de points lumineux, parking Centre Socio-culturel, rue des Girois), Assistance à maîtrise d'ouvrage Voirie - Pistes cyclables, Mobilier urbain, Marquage au sol, Plantations, Bornes à incendies.</i>	394 971 €
■ SCOLAIRE <i>Mobilier, Matériel informatique, Matériel et aménagements de Restauration scolaire.</i>	43 000 €
■ MAIRIE <i>Matériel informatique, Travaux d'infrastructure réseau, Mobilier, Stores extérieurs et Eclairage festif.</i>	70 000 €
■ BÂTIMENTS COMMUNAUX <i>Alarmes anti-intrusion Mairie - salle de musique - CTM, Bâtiment d'accueil du Camping, Travaux d'ADAP, Bardage salle de musique, Travaux divers.</i>	139 000 €
■ SERVICES TECHNIQUES <i>Remplacement d'un véhicule, Tondeuse autoportée, Matériel, Signalisation routière, Plaques de rues, Barnum.</i>	83 000 €
■ ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX <i>Rénovation Centre Socio-Culturel</i> <i>Espace Les Jardins de Vilvent</i> <i>Gymnase</i> <i>Maraichage Bio</i>	50 000 € 110 000 € 210 000 € 220 000 €

PACTE FINANCIER ET FISCAL

« Qu'est-ce que c'est ? »

La communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) est un regroupement de 14 communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Un des outils de gestion du territoire permettant de penser et renforcer la solidarité au sein des intercommunalités est le Pacte Financier et Fiscal (PFF).

Dans le cadre d'une concertation et d'un accord entre les communes, un PFF vise à réduire les disparités de charges et de recettes pour chaque collectivité. Il s'agit de fixer les règles du jeu en matière de relations financières et fiscales adaptées au territoire (mutualisation, modalités et transferts de compétences, attributions de compensation, fonds de concours, dotation de solidarité communautaire, ...).

Un tel pacte existe au niveau du Val d'Amboise depuis 2016. Il a posé les enjeux de maîtrise et de mutualisation des charges et a défini des outils de solidarité. Nazelles-Négron ayant, comme Pocé-sur-Cisse, un potentiel financier supérieur de plus de 20 % à la moyenne du territoire, la commune a notamment validé une baisse de ses attributions de compensation annuelle d'environ 42 000 € afin de financer la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Aujourd'hui, dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, et dans le cadre du nouveau mandat, il apparaît nécessaire de redéfinir les bases du Pacte Financier et Fiscal existant afin de programmer au mieux la réalisation des projets des communes et de la CCVA. Le partage des ressources en découlant doit permettre la réalisation du projet de territoire, porté par l'ensemble des élus du Val d'Amboise.

Toutes les collectivités locales connaissent des restrictions financières et encore plus que la commune de Nazelles-Négron, la CCVA n'échappe pas à cette conjoncture. La communauté de communes connaît une réelle dégradation de ses marges de manœuvres sous l'effet de la montée en charge des projets du précédent mandat, de ceux en cours et de ses nouvelles compétences.

Aussi, au-delà des objectifs de solidarité auxquels la municipalité souscrit, il conviendra d'être vigilant sur le maintien pour la commune de Nazelles-Négron des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet électoral validé par les nazelliens.